

**Arrêté portant tableau d'avancement de l'année 2024  
au grade de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe**

**Le Maire de Batz sur Mer**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L.522-24 à L.522-30,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Vu la délibération du 21 novembre 2014 fixant les ratios d'avancement de grade pour la collectivité, prise après avis du comité technique paritaire,

Vu l'arrêté n° P 2021-154 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021,

Vu la liste des agents promouvables établie en date du 1<sup>er</sup> mars 2024, 1 agent promouvable dont 1 femme (100%),

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Est inscrit sur le tableau d'avancement au grade de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe, par ordre de mérite établi au titre de l'année 2024, le fonctionnaire suivant :

1 – Madame Marie-Françoise MOUILLERON

Soit 1 femme et 0 homme – 100%

**Article 2 :** Le présent arrêté sera communiqué au centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique aux fins de publicité et notifié aux fonctionnaires concernés.

Fait à Batz sur Mer, le 08 avril 2024

Le Maire,



Marie-Catherine LEHUÉDÉ

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES situé 6 allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le : 14/04/2024

Signature des agents :

